

2022
ORNE

JOURNÉES TECHNIQUES RÉGIONALES Centre - Val de Loire



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

11^e édition

La Sarthe, la continuité écologique entre contraintes et ambition

“ L'état écologique de la Sarthe et de ses affluents, autour d'Alençon, est dégradé. De nombreux ouvrages, souvent sans usage, jalonnent la rivière. Ils freinent considérablement l'écoulement de l'eau, perturbent le transit sédimentaire, empêchent la libre circulation des poissons et diminuent l'oxygénation de l'eau. ”

Ce bilan effectué par Jean-Paul DORON à l'ouverture des journées techniques régionales des 13 et 14 octobre 2022 est sans appel. La Sarthe inquiète. Depuis plusieurs années, la Fédération de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de l'Orne accompagne la Communauté Urbaine d'Alençon dans une démarche constructive de retour au bon état écologique de la Sarthe, avec la mise en place d'un plan de restauration. L'idée est d'agir concrètement, par de l'entretien de ripisylve, la réduction du piétinement, l'amélioration de la qualité physique, avec notamment la diversification des habitats, ou encore l'aménagement ou la suppression de seuils. De nombreux projets sont évoqués comme la suppression du barrage de Gouhier, malgré sa restauration en 1988 pour près de 200 000 euros, celle du moulin de Pesnel, sur le Londeau, ou l'effacement du moulin de la Forge sur le Roche-Elie ainsi que celui de l'Ermitage sur la Briante. Ces projets sont ambitieux et démontrent bien de la dynamique positive sur ce territoire. Toutefois, Jérôme JAMET, responsable technique de la FDAAPPMA61, a rappelé que les contraintes liées au Plan de Prévention du Risque d'Inondation, relativement obsolète, empêchent l'apport de matériaux dans le lit de la rivière. Par conséquent, les travaux de restauration peuvent provoquer un effet visuel très négatif et limiter l'acceptabilité locale des travaux.

Exemple du barrage de Gouhier



Cet ouvrage, sans exploitation, ne correspondait plus au règlement d'eau et a par conséquent, vu son droit d'eau définitivement abrogé, en décembre dernier. Composé d'un clapet, semi-automatique de 4 m, pour une hauteur de chute d'1,60 m, et d'un déversoir, son influence sur les 2 km, en amont, est indéniable et offre un potentiel de restauration intéressant avec une diversification, déjà présente. La Communauté Urbaine d'Alençon porte la maîtrise d'ouvrage des travaux et de l'étude, avec en premier lieu, la suppression de l'ouvrage ainsi que les travaux de restauration du fossé, de l'embarcadère ou encore l'installation d'un ponton sécurisé, pour une enveloppe totale de plus de 130 000 euros.

LA FUIE DES VIGNES



Situé dans un méandre de la Sarthe, le site de la Fuie des Vignes est le poumon vert d'Alençon, qui relie le centre-ville à différents quartiers. Cet Espace Naturel Sensible et Natura 2000 s'étend sur 81 hectares et offre un refuge naturel à de nombreuses espèces protégées telles que la loutre d'Europe, le campagnol amphibie ou le triton crêté. La particularité de cette zone est d'être partiellement et/ou en totalité, inondée, une partie de l'année. L'intérêt est évident, préserver et protéger des espèces faunistiques et floristiques typiques, mais également écrêter les crues et restituer l'eau, en période de sécheresse.

Depuis 2013, un plan de gestion et d'aménagement, conduit par la Communauté Urbaine d'Alençon, concerté avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Fédération de la Pêche et de la Protection des milieux aquatiques de l'Orne, le Conseil départemental de l'Orne, le Parc naturel régional Normandie-Maine, l'Association Faune et Flore de l'Orne, les services de l'État, a été mis en place afin de protéger cet espace naturel d'exception et le rendre accessible à tous. Concrètement, il s'agissait de valoriser le site par la réhabilitation d'une passerelle existante et l'aménagement de deux boucles de cheminement en bord de Sarthe. Les travaux se sont poursuivis par l'aménagement des cheminements piétonniers, en partie, constitué d'un platelage bois qui surplombe le sol.

Il est à noter qu'au-delà de l'importance des zones humides, ce site est intéressant avec son réseau de canaux qui offre des conditions favorables pour la reproduction du brochet, espèce cible sur ce contexte piscicole.

En empruntant les sentiers, les techniciens présents, ont pu découvrir des plantes (sanguisorbe officinale, colchique des prés) et observer quelques oiseaux. Des panneaux, installés le long du parcours, informent les visiteurs sur les milieux et les espèces.

Finalement, le coût des acquisitions foncières, des études naturalistes, des aménagements comme la passerelle ou le sentier pédagogique, les déboisements et enlèvements d'arbres fragiles, s'élève à près de 600 000 euros. Le projet a bénéficié d'une aide importante du conseil départemental de l'Orne, de 60 000 euros et d'environ 25 000 euros de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Dans la continuité, la Fédération vient d'acquérir des parcelles dans le marais de Barville, notamment détenu, par la Fédération de Chasse. La logique est identique, maintenir le marais fonctionnel, afin de protéger la biodiversité et faciliter la reproduction du brochet.





PROTECTION ET VALORISATION DU SARTHON

Les responsables techniques présents sur ces journées se sont orientés vers La Roche-Mabile, à quelques kilomètres d'Alençon, sous une pluie qui ne les quittera pas de la matinée. L'objectif était de découvrir le Sarthon. Longue rivière à truites sauvages, d'environ 25km, qui descend directement de la forêt d'Écouves avant sa confluence avec la Sarthe. Une AAPPMA œuvre en étroite relation avec la Fédération pour la sauvegarde de ce patrimoine piscicole qui tend à disparaître progressivement. De nombreuses actions sont réalisées pour entretenir et gérer la rivière: aménagement des berges, entretien de la ripisylve, nettoyage des fonds, suivi des espèces, ou encore lutte contre la pollution agricole. Ce travail important a même fait l'objet d'une récompense locale, le prix Charles Ritz, en 2006. Ce dernier récompense les initiatives concrètes de sauvegarde de truites sauvages et de leur habitat.

Recensement des frayères

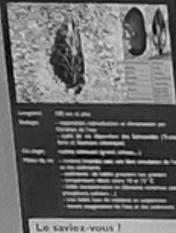
Jérôme JAMET (FDAAPPMA61) a évoqué le recensement des frayères, qui couplé au suivi par pêche électrique, présentent des dysfonctionnements importants, avec notamment un problème d'accès des géniteurs et une mortalité élevée, après reproduction, souvent due à un fort colmatage par des limons. Dans l'Orne, cette sédimentation provient du lessivage des terres, mais aussi et surtout du piétinement du bétail et, il faut le dire, d'un manque cruel d'entretien des ruisseaux. Pourtant, de nombreux programmes sont en cours et tous, prévoient la mise en place de clôtures pour limiter l'abreuvement. L'AAPPMA de la "Roche Mabile" s'est engagée dans un programme de restauration du ruisseau de la Plesse, dans le cadre du contrat de restauration du Sarthon. Cet investissement a permis de passer d'une vingtaine de frayères de truites (2002) à plus d'une centaine, en 2007. La Fédération et les AAPPMA de l'Orne portent de nombreuses maîtrises d'ouvrages sur la restauration morphologique des cours d'eau, accompagnées par les syndicats de rivières ou le Parc Naturel Régional Normandie-Maine. La multiplication des ouvrages infranchissables (barrages, seuils), fragmente, cloisonne et appauvrit les populations piscicoles. Rendre les sites de reproduction accessibles, est aujourd'hui une priorité des pêcheurs de l'Orne.

Suppression du moulin de la Forge

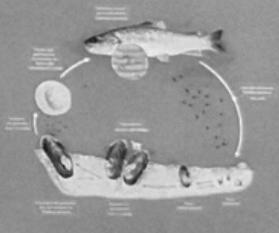
L'effacement de cet ouvrage, long de 11 m et large de 2 m, doit rendre les frayères accessibles et répondre à l'enjeu lié à la protection de la muette perlière, sur le Sarthon (voir p.4). Pour un budget d'environ 30 000 euros, pris en charge à 100% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la FDAAPPMA61 a asséché le lit de la rivière afin de travailler au sec et installé un géotextile permettant de filtrer le départ des fines et protéger la population de muettes située en aval. Ensuite, elle a supprimé le seuil et purgé l'argile présent, en amont du barrage, entretenu la ripisylve et reprofilé la pente dans le bief. Avec la recharge du nouveau lit, plusieurs mesures d'accompagnement ont été décidées, comme l'installation de clôtures ou d'abreuvoirs. Cette opération a rapidement permis de retrouver de nouvelles frayères en amont sans supprimer la population de muettes perlières.

La Moule perlière, trésor caché du Sarthon

Carte d'identité



Un cycle de vie original



Actions sur le Sarthon : la qualité de l'eau, tous concernés !

Le programme LIFE : un outil financier pour les sites Natura 2000

Les enjeux sont-ils ?

Le programme LIFE : un outil financier pour les sites Natura 2000

Populations du Sarthon



Le Parc naturel régional Normandie-Maine

SAUVEGARDE DE LA MULETTE PERLIÈRE

La moule perlière d'eau douce, *Margaritifera margaritifera*, est une espèce qui vit dans le lit des rivières des anciens massifs de l'Europe de l'Ouest. Son cycle de vie complexe, ses exigences écologiques et sa grande longévité, font d'elle, une espèce « parapluie ». Mathilde COLLET, Chargée de mission Natura 2000, pour le PNR Normandie-Maine, précise qu'en "la protégeant, on protège tout un écosystème." Au sein du vaste réseau qui constitue la biodiversité, la santé de la « moule » revêt ainsi, une importance toute particulière. En effet, elle est très sensible à la qualité de l'eau, température comprise entre 13 et 14 °C et pauvres en nutriments. C'est donc une excellente indicatrice de la qualité des cours d'eau. D'autant plus que le sédiment dans lequel elle vit, complètement enfouie durant sa jeunesse, doit aussi être d'une qualité irréprochable, suffisamment oxygéné pour permettre les échanges avec la surface. La variété des habitats occupés est grande : rivières à fond sableux, gorges boisées, blocs rocheux, etc. La moule vit en effet à moitié enfouie dans le lit des rivières, filtrant jusqu'à 50 L d'eau par jour ! Pour son équilibre, le courant doit être suffisant et la profondeur du cours d'eau comprise entre 0,5 et 2 m. La présence de truite fario comme sur le Sarthon est indispensable au bon déroulement du cycle de vie de la moule perlière ; les branchies du poisson-hôte étant un passage obligé pour la larve de la moule, qui une fois évacuée peut vivre entre 30 et 150 ans. Elle est capable de se reproduire à partir de 7-15 ans quand la taille excède environ 7 cm. Au début de l'été (juin-juillet), les mâles libèrent leur semence dans l'eau, qui est ensuite inhalée par les femelles. Les œufs ainsi fécondés se développent dans le marsupium (branchies modifiées) pendant quelques semaines et sont relâchés entre juillet et septembre sous forme de minuscules larves (0,06 - 0,08 mm) appelées glochidies. Quelques-unes sont inhalées par des truites fario et se fixent sur leurs branchies. Peu de temps après la fixation, un kyste se forme autour de la larve avant qu'elle ne se laisse tomber en mai-juin de l'année suivante et s'enterre dans un substrat propre composé de sable ou de gravier pour pouvoir se développer. La vie benthique dure de 4 à 10 ans avant que la jeune moule perlière réapparaisse à la surface du substrat. Les différentes étapes qui conduisent à la maturité sexuelle sont caractérisées par de forts taux de mortalité. En effet, sur 1 million de glochidies produites, moins de 10 parviennent à devenir une jeune moule. On comprend mieux la difficulté à protéger l'espèce.

LES PRÉSENTATIONS ET PHOTOGRAPHIES SONT DISPONIBLES SUR

Schéma du cycle biologique de la moule perlière.

Photographie d'une moule perlière.

